

16 mai 2007 -10:28

Conseil des Ministres européens en charge du Développement

A l'issue de la réunion du Conseil des Ministres européens en charge du Développement, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, se réjouit qu'un accord unanime ait été trouvé concernant les accords de partenariat économique (APE) visant à encourager la libre circulation en Europe des produits provenant des pays ACP ainsi que de l'émergence de marchés régionaux par le développement de l'aide au commerce.

A l'issue de la réunion du Conseil des Ministres européens en charge du Développement, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, se réjouit qu'un accord unanime ait été trouvé concernant les accords de partenariat économique (APE) visant à encourager la libre circulation en Europe des produits provenant des pays ACP ainsi que de l'émergence de marchés régionaux par le développement de l'aide au commerce.

Conseil des Ministres européens en charge du Développement Le 15 mai 2007 A l'issue de la réunion du Conseil des Ministres européens en charge du Développement, le Ministre de la Coopération au Développement, Armand De Decker, se réjouit qu'un accord unanime ait été trouvé concernant les accords de partenariat économique (APE) visant à encourager la libre circulation en Europe des produits provenant des pays ACP ainsi que de l'émergence de marchés régionaux par le développement de l'aide au commerce. Le Ministre Armand De Decker se réjouit également de l'adoption d'un code de conduite européen visant à augmenter l'efficacité de l'aide dans les pays en développement dans l'esprit de la déclaration de Paris adoptée par l'OCDE. Enfin, le Ministre Armand De Decker se félicite de l'accueil qui fut réservé à l'aide-mémoire qu'il a déposé, au nom de la Belgique, concernant la gestion durable des forêts de la République Démocratique du Congo. Vous trouverez ci-après le texte intégral de son intervention sur ce dernier thème, qui reçut un vif soutien tant de la présidence allemande de l'Union européenne que de la Commission : Le débat international actuel sur le changement climatique mondial accorde de fait à la gestion durable des forêts tropicales une vocation planétaire de premier plan pour la vie de populations forestières parmi les plus pauvres autant que pour la conservation de l'environnement global. Les forêts de la RDC couvrent 62% du territoire national et représentent 60% des forêts pluviales du Bassin du Congo. Les forêts de la RDC doivent être gérées dans le but de réduire la pauvreté et de protéger l'environnement. Une gestion durable des forêts permet l'équité sociale, la pérennité des écosystèmes et des ressources, implique une gestion basée sur la bonne gouvernance. L'Agenda Prioritaire de Réforme du secteur forestier de la RDC correspond à cet objectif. Il vise à : un moratoire sur l'allocation de concessions « illicites » ; le maintien des droits traditionnels des populations locales ; le contrôle forestier ; la gouvernance communautaire ; le renforcement de la capacité des institutions publiques et de la société civile ; la recherche scientifique ; la traçabilité des produits forestiers en vue de leur légalité et de leur éco-certification. Il s'agit d'éviter la déforestation pour préserver l'environnement et de promouvoir en même temps la gestion durable au service des populations. L'évolution démocratique en RDC constitue une opportunité unique et immédiate pour la Communauté internationale pour accompagner le Gouvernement de la RDC en vue d'atteindre les objectifs d'une meilleure gestion forestière. La Belgique invite l'Union européenne à : -considérer que la situation actuelle en RDC offre une opportunité unique pour développer des modèles de gestion forestière qui donnent la priorité au bien-être des populations dépendantes de la forêt ainsi qu'à l'environnement global ; -reconnaître que les défis de la reconstruction de la RDC et de la sauvegarde de l'environnement sont gigantesques et que la Communauté internationale doit aider ce pays ; -réfléchir ensemble à des propositions concrètes permettant à la Communauté internationale d'accompagner le processus de meilleure gouvernance engagé par les autorités congolaises dans le secteur de la gestion durable des forêts ; -veiller à ce que le dossier de la gestion durable des forêts de la

RDC soit maintenu à l'agenda de toutes les rencontres européennes et internationales dont celles du G8 ; - appuyer la RDC en expertise ; - contribuer financièrement aux nouveaux Fonds fiduciaires pour les « Concessions de conservation » et pour la « Conservation de la nature » établis par la Banque Mondiale et l'UNESCO / WWF ainsi qu'au Fonds fiduciaire multi-bailleurs « Gouvernance forestière en RDC » géré par la Banque Mondiale, et auquel contribuent déjà la Belgique, la France et la Commission européenne ; - reconnaître à la RDC, pays qui symbolise l'ensemble des défis que doivent relever les forêts de l'entière du Bassin du fleuve Congo, le statut de pays pilote pour des actions dans le cadre de la « déforestation évitée » et de la « dégradation évitée » ; - mettre en œuvre de nouveaux mécanismes et transferts financiers pour la promotion et la compensation de services environnementaux, tels que la « séquestration du carbone » et la « conservation de la biodiversité » que la RDC serait appelée à prêter dans le cadre des changements climatiques mondiaux et de l'environnement global. Contact Presse : Erik Silance Porte-parole du Ministre : 0475/756 288@ : erik.silance@diplobel.fed.be

SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération
au Développement - Service de presse (P&C/P)
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 81 11
<http://diplomatie.belgium.be>

Karl Lagatie
Porte-parole
+32 477 40 32 12
Karl.Lagatie@diplobel.fed.be

Arnaud Gaspart
Porte-parole adjointe
+32 2 501 87 66
Arnaud.Gaspart@diplobel.fed.be